



## COMPTE RENDU

### SEANCE du 14 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 14 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël MIGNANO, Maire.

Membres présents : Joël MIGNANO, Rémy CABAN, Pierrette LUCHE, Philippe ADER, Jean-Pierre LAROCHE-GUERINAUD, Franck LAPEYRERE, Sébastien DELMOTTE, Thierry GIRONI, Bernadette RODRIGUES.

Membres absents excusés : Alain LAUZIERE.

Secrétaire de séance : Bernadette RODRIGUES.

#### Approbation du compte-rendu de la séance 9 avril

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### Adhésion CNAS

M. le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une actions sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De mettre en place une actions sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01/01/2019, et autorise M. le maire à signer la convention d'adhésion
- D'accepter de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au montant suivant pour 2018 : 205€ par actif (divisé par deux pour les agents sur deux communes)
- De désigner M. Rémy CABAN membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu pour participer notamment à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

**Le conseil valide cette décision à l'unanimité par délibération n°15.**

#### Prêt court terme

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt court terme (deux ans) de 50 000€ avait été souscrit (délibération n°8 du 27 mars 2015) afin de financer les travaux d'aménagement du pré cœur de village.

Ce prêt court terme est arrivé à échéance. La trésorerie de la commune ne permettant pas de solder immédiatement ce prêt, il faut solliciter le Crédit Agricole afin d'obtenir un nouveau prêt court terme de 20 000€, remboursable sous 12 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

#### **Mairie de Castin**

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : [mairie.castin@gmail.com](mailto:mairie.castin@gmail.com)

Site internet : [www.castin.fr](http://www.castin.fr)



A – de souscrire un prêt court terme de 20 000€ selon les caractéristiques suivantes :

- Durée 12 mois
- Taux fixe proportionnel annuel (valeur de l'index de référence 0,65%)
- Remboursement trimestriel des intérêts
- Remboursement in fine du prêt
- Frais de dossier 170€
- Emprunt structuré catégorie Gissler 1A

B – d'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à cet emprunt.

C- d'inscrire au budget 2019 la somme nécessaire à son remboursement.

**Décision validée à l'unanimité par délibération n°16.**

**Décision modificative n°01 budget principal**

Afin d'anticiper les écritures pour les travaux en régie (escalier en pierre du belvédère), M. le maire propose les mouvements de crédits suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
60632 (011) : Fournitures petit équip.	+5 000	72 (042) : Production immobilisée	+5 000

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
212 (040) : Agencements et amén.	+ 5 000		
2131 (21) : Bâtiments publics	- 5 000		
<b>5 000,00</b>		<b>5 000,00</b>	

**Décision validée à l'unanimité par délibération n°17.**

**Décision modificative n°02 budget principal**

Afin de solder le prêt court terme de 50 000€, il convient d'inscrire le prêt de 20 000€ souscrit précédemment, et d'augmenter les crédits au chapitre 16, selon le tableau ci-après :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
1641 (16) : Emprunt en euros	+20 000	1641 (16) : Emprunt en euros	+20 000
<b>20 000,00</b>		<b>20 000,00</b>	

**Décision validée à l'unanimité par délibération n°18.**

**Compte-rendu de décision n°01 prise par délégation de pouvoir**

Par décision n°01 du 29 mai, M. le maire a accepté un don de 150€ de la part de M. Gérard Grossac.

**La délibération n°19 prend acte de ce compte-rendu de décision.**

## **Demande jeunes agriculteurs**

M. le maire informe le conseil d'une demande d'aide financière de la part des Jeunes Agriculteurs du Gers pour la 8<sup>e</sup> foire agricole du 1<sup>er</sup> et 2 septembre prochain. Il précise qu'une aide de 50€ leur avait été accordée en 2013 et 2014. Après discussion, le conseil municipal décide (6 voix contre, 3 voix pour) de ne pas accorder d'aide pour cette année.

**Décision validée par délibération n°20.**

## **Questions diverses**

La journée citoyenne a été magnifique. Il est prévu de renouveler cette journée à l'automne (à préciser).

Sébastien Delmotte présente le Budget Participatif Gersois, les idées peuvent être déposées jusqu'au 30 juin.

Les infos suivantes sont à insérer dans le flash info qui va être fait prochainement :

- Photos de la journée citoyenne
- Duscutidas – théâtre
- Fête de la musique du 16 juin
- Cirque (spectacle du 24 juillet)
- Journée patrimoine septembre)

Le 12 juillet, la commune accueillera les Italiens pour un apéritif.

Le 15 juillet, la salle des fêtes de Duran devrait être inaugurée.

Séance levée à 20h30